

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 novembre 2017

– Point 9 de l'ordre du jour –
Délibération 2017-24

Autorisant le Directeur général à finaliser la procédure de dialogue compétitif, attribuer et signer le marché pour le « Conseil stratégique, la conception et la réalisation du programme de communication média, hors média et digitale de Santé publique France sur la prévention des consommations de substances psycho actives (SPA) et des addictions (hors tabac) »

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération 2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 – Autorise le Directeur général de Santé publique France à finaliser la procédure de dialogue compétitif, attribuer et signer le marché pour le « Conseil stratégique, la conception et la réalisation du programme de communication média, hors média et digitale de Santé publique France sur la prévention des consommations de substances psycho actives (SPA) et des addictions (hors tabac) ».

Article 2 – Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 8 décembre 2017

Dominique Polton
Le Président de séance